

LECTURE DÉCOUVERTE N° 19

Les loups en Touraine du XIV^e au XVIII^e siècle

par Alain Jacquet

En France, le loup gris (*Canis lupus lupus*) était autrefois présent sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il est devenu une espèce extirpée au cours du XIX^e siècle à la suite de sa prédation avérée (ou parfois supposée) sur le bétail et sur les humains, ainsi qu'à cause des superstitions et croyances populaires négatives sur sa nature.

Dans le capitulaire *aquisgranense* de 813, Charlemagne ordonne aux comtes de créer chacun deux officiers chargés de la destruction des loups, les *Luparii*.

Dans la 1^{ère} moitié du XIII^e, création des louviers : à la fin du siècle, ils sont titulaires des offices de la Louveterie de la cour du Roi, avec un Grand Louvetier de France à leur tête. Ce seront Gilles Le Rougeau ou Rougier sous Philippe le Bel en 1308, Pierre de Besu sous Charles IV le Bel en 1323, puis Gilet d'Oisy ou Robert Trouhart. Il y a des abus de prélèvements financiers des louvetiers, et en 1413, Charles VI permet *aux gens de tout état de prendre, tuer et chasser sans fraude tous loups et louves*. La charge de louvetier est supprimée, mais devant la recrudescence des dégâts des bêtes, le roi la rétablit en fixant un impôt localisé aux paroisses où un loup est tué. François 1^{er} détermine les fonctions et obligations des louvetiers dans une ordonnance de 1520. En 1583, nouvelle ordonnance promulguée, précisant les attributions des louvetiers : 3 fois/an, avec le concours des Grands Maitres des Eaux et Forêts, ils doivent faire assembler les gens de leurs baillages ou sénéchaussées avec armes et chiens pour « battre » les loups.

En 1436, le louvetier de Tours, Jean Renier, est récompensé pour avoir tué 13 loups et louves dans les bois de Chatenay et de Plante (AMT CC R25, f°46v°, R26, f°114).

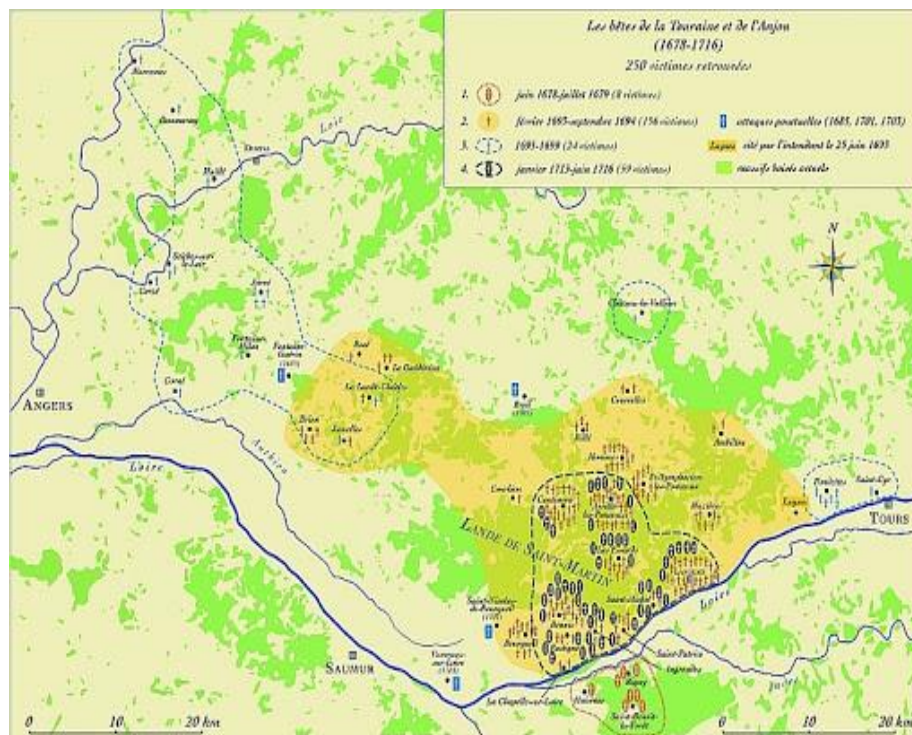
Nous n'avons plus de renseignements sur notre province jusqu'à ce qu'un nouveau foyer d'attaques surgisse au début de l'année 1693. Les ravages font rapidement tache d'huile. Le curé de Continvoir dresse un premier bilan, très localisé, des victimes : *un animal féroce après avoir dévoré un grand nombre de bestiaux, s'est mis à attaquer leurs gardiens. Depuis le 24 février jusqu'au 4 juin de l'année suivante (1694), il tua 8 enfants, un jeune homme de 18 ans et 3 filles de 20 à 22 ans...D'autres personnes appartenant aux paroisses voisines périrent également, victimes de cet animal qui avait pour repaire les bois de Montligeon et du Vau (des Vaux actuellement).*

Au même moment, nous avons la correspondance des Contrôleurs Généraux des Finances avec les Intendants. L'un d'eux écrit *nous voyons les efforts qu'on fait dans ces provinces du côté de Luynes et dans les bois qui s'étendent par différentes contrées, derrière les coteaux de la rivière de Loire jusqu'en Anjou pour se garantir de la fureur des loups qui, depuis 3 mois, ont étranglé plus de 70 personnes et en ont blessé considérablement au moins autant....passant à côté des troupeaux et des vaches sans s'arrêter, ils viennent attaquer ceux qui les gardent...Les habitants des paroisses voisines se sont rassemblés et en ont tué 3 qui ne font que le moins nombre, plusieurs personnes ayant encore été attaquées de nouveau. Sans secours extraordinaires, les peuples ...ne peuvent (les) détruire par des chasses particulières, à cause du peu d'habileté de ces paysans qui tirent et ne tuent point.*

Dans le registre d'état civil de la Varenne/Loire (Maine-et-Loire, ADML) nous trouvons : *dans la présente année, a paru des bêtes dans les paroisses de Restigné, Benais, La Chapelle-Blanche, Bourgueil et aux environs, qui ont mangé plus de 200 personnes ; elles étaient presque de la façon des loups, sinon qu'elles avaient la gueule plus grande ; elles ne faisaient rien aux bêtes tant domestiques que sauvages ; lorsqu'elles voyaient des personnes, elles les flattaient à la manière d'un chien puis lui sautaient à la gorge. On croyait que c'étaient des loups-cerviers ; on n'en était pas sûr ; on en a tué 2.* Les actes paroissiaux attestent que la première série d'attaques s'est étendue sur 18 mois, de mars 1693 à septembre 1694.

En juillet 1701, le même curé rédacteur rappelle, à l'occasion de l'inhumation d'un paroissien tué et mangé en partie, ... (qu') *en avait paru dans les mêmes endroits de semblables il y a 7 ou 8 ans, qui mangèrent plus de 250 personnes.*

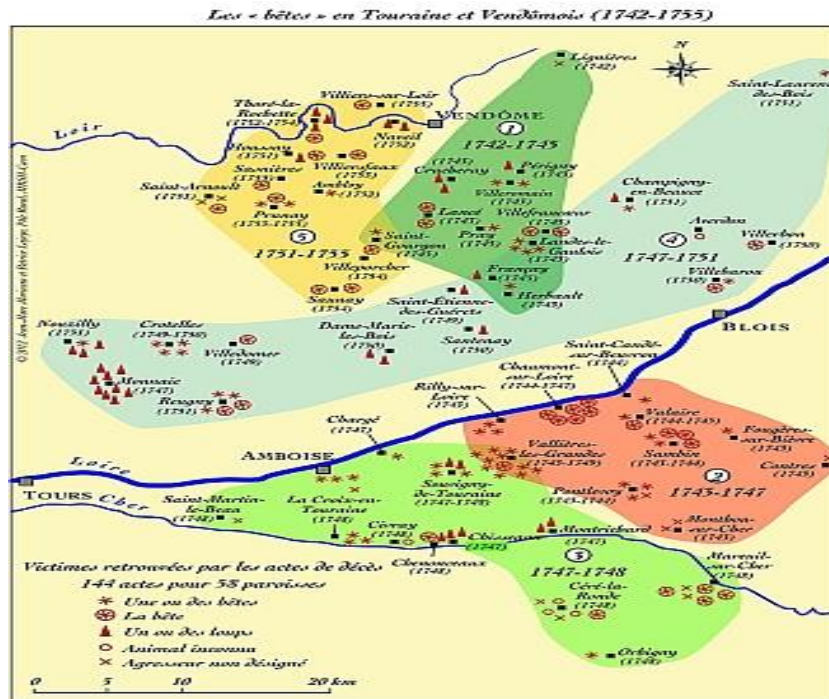
FIG 1. Carte tirée du site HOMME ET LOUP : LES LOUPS EN VAL DE LOIRE ; La Bête de Touraine (février 1693-septembre 1695)



De 1742 à 1755, le Val de Loire est à nouveau touché : des loups anthropophages plongent alors Touraine et Vendômois dans une peur continue. Avec 136 actes recensés sur 265, les campagnes situées entre Loire et Cher sont les plus touchées, 54 paroisses sont les lieux de cette concentration observée nulle part ailleurs. On peut y distinguer 5 foyers successifs. Un premier, touché de juillet 1742 à septembre 1745, recouvre 350 km² à l'Ouest du Vendômois. Un second, de 300 km², au sud de la Touraine, correspond à des attaques de janvier 1743 à mars 1747. Un troisième, dans la partie prolongeant cette partie de la Touraine au sud-ouest, avec un débordement sur la rive gauche du Cher, se développe en 1747 et 1748.

En repassant la Loire, on trouve un quatrième foyer, comprenant 750 km² au nord de Tours et Blois, avec des décès s'échelonnant d'octobre 1747 à novembre 1755 ; le cinquième, en Vendômois oriental, subit les dernières attaques de septembre 1751 à novembre 1755, là où avaient déjà eu lieu des attaques en 1730. Les appellations des agresseurs changent : loup pour le curé de Monnaie, bêtes féroces pour celui de Vallières-les-Grandes, la bête pour celui de Chaumont/Loire ; à Souvigny-de-Touraine, noms partagés. Le curé de Périgny (Loir-et-Cher) parle d'un loup *différent de ceux du pays*.

FIG 2. Bêtes de Touraine et du Vendômois 1742-1755



Un cas particulier, la Bête d'Amboise :

Début de l'année 1748, en février, deux victimes : à La Croix-en-Touraine, le 7, Françoise Godeau, de 12 ans, est *attaquée et la gorge presque tranchée par une bête féroce*. Le 11, c'est le tour de Marie Cerisier à Amboise. En avril, un garçon de 14 ans, F. Godeau (même famille ?) est *étranglé et dévoré en partie...par une beste dans la forêt vers Lhetre des Coïsaux*. Deux jours après, encore à La Croix, c'est l'inhumation de *François Chauvigny, âgé de 13 ans, fils de feu Jean et de Marie Bataille...lequel enfant a été aujourd'hui dévoré par une beste féroce*.

Charles-Pierre Savalete, seigneur de Magnanville (78), de Buchelay (id), de Boinvillier (id) et de Soindre (id), Fermier général et Intendant de la Généralité (1745-1756) de Tours, va mettre en place des mesures afin de tenter de venir à bout de ces bêtes. Il organise donc des battues, sans résultat (23 et 27 avril 1748).



FIG 3. Charles Savalete de Magnanville par Hyacinthe Rigaud 1727

Il demande alors l'envoi d'un détachement de louveterie, organisation créée en France par le capitulaire *de villis* de Charlemagne en 813. Selon le dictionnaire, la louveterie désigne l'équipage pour la chasse au loup ; le louvetier est l'officier commandant l'équipage ; le grand louvetier a été créé par François 1^{er} : il a 2 têtes de loup au-dessus de son écu. En 1748, c'est Agésilas-Gaston de Grossolles, marquis de Flamarens (commune du Gers).



FIG 4. Blason du Gd Louvetier

Armes des Flamarens (d'or au lion de gueules naissant d'une rivière d'argent, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or).

L'intendant demande cela le 10 mai à Louis Phélypeaux de Saint-Florentin, marquis puis duc de La Vrillière, à l'époque de cette lettre, Secrétaire de la Maison du Roi Louis XV.



FIG 5. Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière

La demande est transmise au roi qui répond positivement et l'Intendant prépare activement l'arrivée des louvetiers avec son subdélégué d'Amboise, Cullère, en lui suggérant de trouver *quelque emplacement convenable dans le château ...pour loger 5 ou 6 hommes, autant de chevaux et environ 30 chiens* en en parlant au *Sieur de Marfontaine* (sans doute le régisseur du château). *Au deffaut...vous servir de ce qu'on appelle les greniers de Cezar, sinon vous retiendrez une auberge dans la ville.*

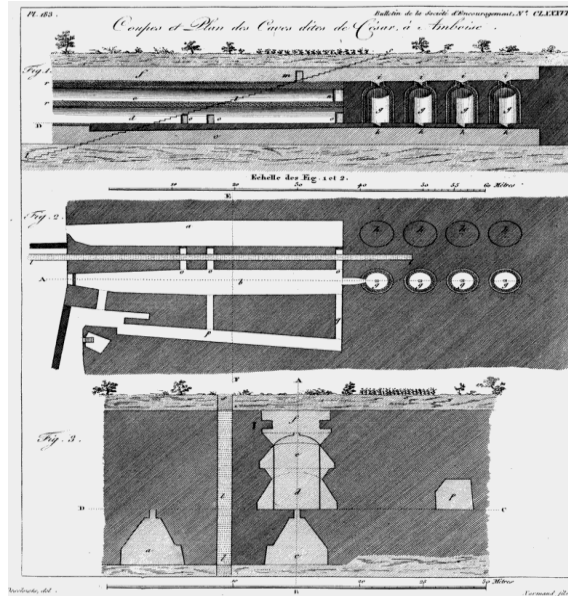


FIG 6. Plan des greniers dits de César

Le détachement est très attendu car de nouveau à La Croix, *le quinze may 1748, Catherine Couteau âgée de 7 ans est étranglée par une bete féroce*. Le 25 mai, le détachement, commandé par Riblier et composé de 5 hommes et de 10 chiens, arrive à Amboise, attendu par le subdélégué qui les a installés dans une auberge. On inhume encore le 26, à Monnaie, Françoise Fournière, mise à mort par un loup-cervier et le surlendemain 27, à La Croix encore, Louis Patin, quatrième victime enfantine de la bête depuis le début de l'année.

L'action des louvetiers va se heurter à l'opposition du maire d'Amboise, également maître particulier des Eaux et Forêts d'Amboise et de Montrichard, Ferrant. Celui-ci ne voit pas d'un bon œil cette action dans le domaine dont-il a la charge et *fait signiffiai...une opposition à ce qu'ils eussent à ne point aller dans la forest sans luy faire aparoir d'ordonnances de Monsieur le Grand Maistre*. La nouvelle de cette opposition remonte à Versailles où le roi n'apprécie pas et ordonne le 1^{er} juin d'arrêter, par Julien René de Greisses, exempt (grade devenant sous-lieutenant en 1778) de maréchaussée à Tours, le *sieur François Gabriel Ferrant de Thougny, maître particulier des Eaux et Forêts d'Amboise*, et de le conduire dans les prisons de la ville de Blois.

Benoît Eynard de Ravannes, grand maître des Eaux et Forêts de Touraine, Anjou et Maine, (1723-1744, décédé en 1758), semble alors s'impliquer et ordonne *qu'il sera fait incessamment des huées et chasses aux loups dans les lieux et endroits qui seront indiqués par les Maîtres particuliers des maîtrises de Tours, Amboise, Chinon, Loches, Baugé, Château-du-Loir, Perseignes (forêt et abbaye) et Vendosme...et que les habitans des villes et villages situés ès environs seront tenus ...d'assister au nombre qui sera fixé par lesdits maitres particuliers et de se trouver avec armes et chiens propres pour ladite chasse du loup aux jour et heure qui seront ordonnés ...pour les accompagner dans cette chasse, à peine de 3 livres d'amende....enjoignons aux procureurs du roi de tenir la main à l'exécution des présentes qui seront lues, publiées et affichées par tout ou besoin sera ; et devons en informer sans délai lorsqu'il viendra à leur connaissance qu'il se trouve des loups dans les forests du ressort de leur maîtrise....*

Dans la nuit du 10 au 11 juin, le maire et maître particulier est effectivement arrêté et conduit à Blois. Le 13, le subdélégué Cullère écrit à son supérieur l'Intendant Savalette de Magnanville pour lui rendre compte : malgré l'opposition de Ferrant, il a ordonné des battues le 3 et le 6 dernier, une autre le 10. Le 14, Savalette lui répond de continuer à faire ce qu'il faut, c'est-à-dire d'organiser des battues *de concert avec les officiers de louveterie*. Le 18, l'Intendant envoie des ordres à Blois pour faire libérer le maire et, le lendemain, une lettre d'explication assez sèche au comte de Saint-Florentin, terminant ainsi la polémique.

FIG 7. Fosse à loup



Quels résultats au 19 juin 1748 ?

La première battue du 3 a vu le tir de 3 loups dits *blessés à mort mais ne resteront pas sur place*. A ce moment, le subdélégué dit que les loups *ont encore ôté la vie à deux ou trois enfants la semaine dernière*. Le 10, 2 louveteaux sont pris. Le 11, les piqueurs ont fait lever 5 loups. Un a été tué près de Souvigny, un autre blessé, un troisième manqué.

Le 13, on apprend que 2 loups tirés à la première chasse ont été retrouvés morts mais la semaine a été quand même sanglante ; *mercredy, une femme de 45 ans fut étranglée (Jeanne Loqueray) et vendredy, un enfant de 13 ans (en réalité François Bigot, 6 ans et demi, de Souvigny) eut le même sort*.

Le 14, le bilan des premières chasses est fait : 3 loups tués à la 1^{ère}; 2^{ème} 2 louveteaux ; un a été assommé dans la rivière le 13 juin. Le 16 un loup est tué, un autre blessé.

Les récompenses promises par l'Intendant sont une pistole (2 écus = 341€ environ) par tête et un louis *si la bête est une bête carnassière*. Le mardi 18 juin, la battue est sans résultat. Une autre prévue le samedi suivant mais n'aura pas plus de succès. Cependant le subdélégué a commencé à distribuer des récompenses ; à Estienne Sedile pour le *loup détruit à la battue du 6 de ce mois*, à Nicolas Vernon pour *celuy détruit à celle du 15*.

Le 17, encouragés sans doute par les récompenses données, *deux petits garçons m'aportèrent vivant 4 petits loups ; je leur fit présent de 30 sols (environ 187€) pour leur peine...Ils ont courû risque de la vie car si la louve les eût surpris, ils estoient perdus. Je crois que cela meritoit une récompense plus forte*, rapporte le subdélégué. On vient même à Amboise des cantons voisins pour toucher la récompense : *.... certiffions qu'il a esté tué cejourd'huy un loup à Montrichard par 7 à 8 hommes et qu'on peut leur compter la somme que le Roy accorde à ceux qui tuent des loups à Montrichard, ce dix-neuf juin 1748*.



FIG 8. Chasse au loup fantasmée

À la suite de « l'élargissement » ce même jour de Ferrant des « geôles » de Blois, nouveaux problèmes ! Le maire d'Amboise adresse au subdélégué cinq lettres pour les syndics des paroisses de La Croix, Saint-Martin-le-Beau, Lussault et Montlouis *afin de les advertir de faire horner du monde au rendez-vous qui leur (sera) donné pour venir chasse aux loups qui doit se faire le 23dans la forest d'Amboise...* Cullerre envoie le même jour un autre courrier à l'Intendant dans laquelle il indique que *le Sieur Ribelec qui commande le détachement de la louveterie a montré audit Sieur Ferrand sa commission, qui lui a dit qu'il comptait que le détachement servirait à la battue du 25....le dit Ribelec est disposé à y aller J'étais convenu avec ledit détachement qu'il iroit du costé de Bléré où on se plaignoit de desordres, afin de reconnoistre le lieu où sont les loups qui infestent cet endroit...nous ne nous attendions pas les uns et les autres aux ordres que mondit Sr Ferrand vient de donner...*

Cullère rapporte dans ce message qu'il y eut un enfant d'emporté ce vendredy (21 juin) a une demie lieue d'icy, un autre la veille fut étranglé près de Saint-Martin-le-Beau. Le 22, Anne Rigon, 25 ans, dévorée par une bête, est inhumée.

L'intendant réagit, donne le 24 ses instructions à son subdélégué et rappelle à l'ordre le commandant de la maréchaussée, père du maire : *ne faittes même aucune difficulté de payer les 10 lt (environ 341€) aux tireurs qui auront tué des loups, dans les battues commandées par le maître particulier. Je vous adresse une lettre pour les commandants de la maréchaussée portant deffiance de faire porter par les cavaliers aucun ordre du sieur Ferrand, parce que comme maire il n'a point à en donner et que comme maître particulier, il doit se servir du ministère des gardes de la maîtrise.*

Celui-ci répond le 26 qu'il obéit et qu'il n'a point asses de complaisance pour (son) fils qui puisse ne rien faire faire contre (son) devoir.

La battue du 25 n'a aucun succès... Les relations entre l'Intendant et le maire s'améliorent cependant...tandis que les paysans montrent de moins en moins d'empressement à participer aux battues. Cullere préconise de faire un appel par les syndics des paroisses des requis en début de battue, à la moitié de la chasse et à la fin. Les absents auront une amende de 5 sous (8,50€ plus ou moins) pour l'absence à un appel, de 10 (17€) à 2 appels et 15 (25€ environ) à 3. De plus, il recommande de distribuer une livre ou une livre et demie de pain aux traqueurs qui ne sont pas en état d'en apporter. Les cavaliers de la maréchaussée devront *marcher quelques pas derrière ces traqueurs pour les faire aller en ordre et de front avec des intervalles suffisants pour embrasser toute l'enceinte...* Les attaques continuent cependant car il est noté à Monnaie le 1^{er} juillet que *Marie Fauchoux a esté mis à mort par un loup cervier* et le lendemain à Amboise qu'*Anne Bongars a été, en partie, mangée par une beste*. Une nouvelle battue est donc organisée mais reste infructueuse, même avec le renfort des habitants d'Amboise et de ses faubourgs.

Devant ce peu de résultat, de nouveaux ordres arrivent de Compiègne le 11 juillet : *L'équipage du roi n'a pas eu à Amboise le succès qu'il aurait eu si les habitants de la ville et de la campagne l'avaient secondé (facile de faire reporter l'insuccès sur les autochtones !)...Ainsi le Roi s'est déterminé à donner des ordres pour faire revenir l'équipage (il y a d'ailleurs une autre excuse : la proximité de la récolte ne permet pas d'en attendre un (succès) plus heureux)*. Un peu plus loin, l'Intendant parle quand même du peu d'importance de l'équipage car *5 hommes et 10 chiens étoient peu de chose dans un pays couvert de bois*, pour reconnaître également que les chasses sont rendues difficiles par le fait que les loups se tiennent dans les plaines, réfugiés dans les champs de blé où des battues sont difficiles à organiser sans endommager les futures moissons. Une battue le 7 juillet confirme l'absence de loup dans les bois et le 11, *c'est la pluye qui survint qui ne permit pas de la continuer*. Le 28, la louveterie reçoit l'ordre de quitter la province et le 4 août, Cullère annonce à Savalette de Magnanville le départ du détachement le 1^{er}, en ajoutant *on n'entend plus parler de désordres dans ces cantons ; si on n'a pas détruit les loups qui les commetoient, il y a apparence qu'on les a éloignés*.

En effet, la bête a franchi le Cher, sans doute au début du mois de juillet, et attaque une fois de trop à Orbigny où, *le 25 de juillet est inhumée Melle Jeanne Brunet, âgée de 17 ans...ladite fille a été mangée au tiers par une bête*. Une battue est organisée aussitôt et un animal est tué et *lesdits habitans ayant fait la huée ont tué un loup et l'ayant montré ont trouvé dans les entrailles de la diste beste en forme de loup de la chair humaine, ce quy fait conjecturé que c'est la mesme beste*. Les chasseurs qui ont tué la bête rapportent sa tête à l'Intendant qui leur donne 24 livres (818€) et l'autorisation *de faire voir à tous qu'il appartiendra la hure de la beste qui a dévoré la demoiselle Brunet*.

FIG 9. Piège à loup bien imaginaire



Mais 5 jours plus tard, à Céré-la-Ronde, le 30, une jeune fille de 18 ans, Catherine Droches, est étranglée par un animal inconnu et en partie mangée.

Le 7 aout, c'est Marie Dru, âgée de 14 ans... en gardant les bestiaux auprès de laditte métairie (qui) a été étranglée et les cuisses presque mangées par une beste inconnue qui était si ardie qu'elle la dévorait en présence de Magdeleine Buisson sa mère.

Et la fin de l'année 1748 voit la voracité de la bête redoubler. Le 15 octobre, retour de la bête à Saint-Georges-sur-Cher où Marguerite Legrand, 5 ans, est tuée et dévorée. Le 18, Marie, âgée de 12 ans, décédée hier par le facheux accident de la beste féroce et autre qu'un loup (?), est inhumée. Le même jour, attaque à la gorge sur le garçon de 6 ans de cette famille qui s'en sort, de la sœur de 8 ans qui n'en meurt pas non plus ; puis c'est la petite fille de 11 ans de Nicolas Marteau qui est attaquée et dont une fesse (!) est mangée. Encore le même jour, c'est la fille de 16 ans du métayer de la Gentinière, Besnard, qui est attaquée aux oreilles et le curé de Céré-la-Ronde signale la mort de Marguerite Marteau laquelle a été étranglée par un animal inconnu en gardant les bestiaux.

Mais c'est en novembre que se déroulent la plupart des attaques sur la paroisse de Céré (la Ronde) le 2, Magdelaine Delaveau, âgée de 14 ans, laquelle a esté estranglée par un animal inconnu proche la maison en gardant les bestiaux. Le 10, c'est Jeanne Gainault, âgée de 31 ans environ, qui a esté estranglée proche la maison en gardant les bestiaux. Le 11, Louise Coupechou des Gerbeaux, âgée de 11 ans ou environ, laquelle a esté estranglée proche la maison allant garder les bestiaux.

Le subdélégué et maire de Loches, Pierre-Louis Nau de Noizay (décédé en 1781), informe l'Intendant de ces attaques. Les paysans organisent par eux-mêmes des « huées » : le 14 la bête est débusquée mais n'hésite pas à attaquer pendant la battue et s'approcher du village : elle a entraîné par les habits un enfans, heureusement secouru, auprès de Faverolles. Le 17, la beste après s'être promenée dans le petit bois de Razay (près de Céré-la-Ronde) alla attaquer une jeune fille à quatre pas du bourg...et lui mangea une partie du corps ; elle n'en est pas morte et l'on espère qu'elle y survivra. Le lendemain lundi 18 novembre, ceste beste ou une autre, car il paroît qu'il y en a plusieurs, vint encore à 11h du matin dans le mesme petit bois. On y courut, mon valet de chambre la tira et la blessa mais il ne fut pas assés heureux pour la tuer ; on la suivit à la trace du sang qu'elle perdait dans le bois de Montpoupon où mon valet la vit encore, mais de trop loin pour pouvoir tirerOn dit que depuis elle a encore mangé un enfant près de Chenonceaux et qu'elle passe et repasse le Cher et qu'il n'y a presque point de jours qu'on n'apprenne quelque nouveau malheur...

Le 19 novembre en effet est inhumée à Chenonceau Marie Gerbier, âgée de 9 ou 10 ans qui *a été dévorée par la beste.*

Lefebvre, procureur de la cour de Chenonceau, fait ordonner des battues dans la paroisse de Francueil. Les 3 derniers dimanches de novembre, la population se rassemble pour donner la chasse. Six loups sont vus à chaque fois mais un seul est tué lors de la dernière. Le subdélégué Cullère fait part, début décembre, à l'Intendant des rumeurs qui circulent : *Mr Dupin* (Claude (1686-1769, seigneur de Chenonceau, acheté au duc de Bourbon depuis 1733, mari de Louise Guillaume de Fontaine, arrière-grand-père de George Sand) lui assure *que pendant un mois qu'il a été à Chenonceaux un animaux (!) avoient de sa connaissance dévoré 17 personnes depuis Bléré jusqu'à Aiguevive* (abbaye ruinée située sur la commune de Faverolles-sur-Cher 41). *Je ne scay ce que c'est que ce dit endroit. C'est sur ce canton que vous devés porter toute votre attention.*

Après un décembre calme, la bête réapparaît le 5 janvier 1749 à Crotelles, où une fillette de 9 ans est dévorée. L'Intendant ne renonce pas à combattre et instaure, avec l'autorisation du Contrôleur Général des Finances Machault d'Arnouville, des primes pour la mort des bêtes.

FIG 10. Jean-Baptiste Machault d'Arnouville



Seront versées *10 livres tournois de gratification par teste de loup au-dessus de l'age de 2 ans ; 6 livres (204,50€ environ) par teste de loup depuis un an jusques a deux et 3 (102,23€ environ) par louveteau.* Il envoie des instructions aux subdélégués des élections pour payer les trophées aux chasseurs, reconnaître l'âge du loup pour payer selon ce critère, ne pas être trompés par une nouvelle présentation d'une même tête, en faisant couper une oreille à celles qui sont présentées.... Le jour où Savalette rédige son courrier, un jeune garçon âgé de 15 ans, Antoine Bourgueil, est dévoré à l'Ermitage, paroisse de Vallières. Le 17 mars, Cullère a déjà reçu 4 têtes de loup mais il signale qu'*il y a quinze jours, un de ces animaux dévora une femme à une lieue d'icy. Il y eut hier une batües, on en vit deux mais on les manqua.*

Et cela se poursuivra encore, d'une façon plus ou moins intermittente, jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, 1937 étant la date de mise à mort du dernier (?) loup de Touraine....